



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 121-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.215

Déposée le : 14.06.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : de Meuron (Thun, Les Verts) (porte-parole)
Lerch (Langenthal, UDC)
Leuenberger (Uetligen, PEV)
Gasser (Ostermundigen, pvl)
Herren-Brauen (Rosshäusern, Le Centre)
Walpoth (Bern, PS)
Kohler (Spiegel b. Bern, PLR)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

La télémédecine, une chance pour renforcer le service médical de base à proximité du domicile

Le Conseil-exécutif est prié :

1. d'interconnecter les parties prenantes dans le but de sonder les chances et les défis potentiels d'une télémédecine conforme à la protection des données, afin de renforcer la qualité du service médical de base, en particulier des soins fournis par les médecins de famille, à proximité du domicile ;
2. de sonder et d'analyser les souhaits et les besoins de la population en matière de télémédecine ;
3. de lancer, sur la base de ces résultats, des projets pilotes d'utilisation locale et de prévoir un accompagnement scientifique des projets subventionnés pour en garantir la pérennité, l'efficacité et l'efficience ;
4. de promouvoir les mesures permettant d'intégrer la télémédecine dans les programmes de formation et de formation continue des métiers de la médecine ;
5. de mettre à disposition les ressources et les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre.

Développement :

Les applications de télémédecine et de santé ont gagné du terrain grâce aux nouvelles technologies et à l'utilisation croissante d'appareils mobiles équipés de capteurs performants. La pandémie a favorisé cette évolution et fait décoller le numérique dans le domaine de la santé publique, marquant ainsi un pas en avant, souhaité et légitime, vers la numérisation du secteur de la santé.

La télémédecine devrait avoir un effet positif sur la fourniture de soins à la patientèle dans les zones rurales et dans les régions mal desservies. Pour les personnes vivant avec un handicap psychique ou les personnes à mobilité réduite, la médecine à distance est aussi bien souvent la seule possibilité d'accéder rapidement aux premiers soins médicaux de base. De plus, l'augmentation des besoins en prestations médicales fournies indépendamment du lieu pour les situations de soins complexes est patente.

La télémédecine peut aussi être appliquée aux soins aigus. En 2019, le canton de Berne a créé, avec le soutien du TCS, la chaire en télémédecine d'urgence¹ à l'Université de Berne, destinée à mener des recherches sur les bonnes pratiques en matière de médecine d'urgence numérique et de télémédecine en général. Il s'agit effectivement de déterminer dans quels cas la télémédecine peut être utilisée ou non de manière judicieuse. En effet, la médecine à distance doit être envisagée pour soutenir le corps médical dans la prise en charge personnalisée des patientes et des patients, et non pour le remplacer.

Le canton doit appuyer les parties prenantes pour que ces avancées puissent permettre d'améliorer la fourniture de soins médicaux à la population et leur accès, en particulier dans les régions rurales. Il convient dès lors de savoir quelles expériences ont été faites par les prestataires de service médical de base – médecins de famille, pédiatres, psychiatres, etc. – pendant la pandémie, quelles sont les technologies existantes ou manquantes et comment est garantie la sécurité des données.

Les besoins et les conceptions des différents groupes de professions en ce qui concerne les développements futurs de la télémédecine devraient également faire l'objet d'un recensement, sans oublier les besoins et souhaits de la population qui pourraient être sondés par le biais de questionnaires idoines auprès de la patientèle. Ces questions méritent des réponses. Le Conseil-exécutif doit, dans la mesure du possible, mettre des ressources à disposition pour sécuriser et assurer aux citoyennes et aux citoyens la fourniture de soins médicaux de qualité élevée, à proximité de leur domicile et adaptés à leurs besoins.

Sur la base de ces constats, il convient d'encourager des projets pilotes d'utilisation de la télémédecine basée sur les faits. Pour garantir les investissements cantonaux sur le long terme, les projets subventionnés seront assortis d'une recherche concomitante ciblée sur les applications, dont les résultats seront intégrés aux programmes de formation et de formation continue des métiers de la santé.

Destinataire
– Grand Conseil

¹ Thomas Sauter nommé à la tête de la chaire en télémédecine d'urgence ([unibe.ch](https://www.unibe.ch))